

[Français]

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, je pose la question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable ministre pose-t-il la question de privilège?

L'hon. M. Goyer: Oui, monsieur le président.

Je veux tout simplement dire qu'on ne peut pas porter d'accusation générale de cette sorte, car c'est vraiment être irresponsable à l'égard d'un ministre. Si le député a un fait particulier à soulever, qu'il le soulève, et il me fera plaisir de faire l'enquête qui s'impose.

[Traduction]

M. MacDonald: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je donnerai la parole à l'honorable député, mais je pense que nous devrions passer à autre chose. Voilà la troisième question de privilège que l'on soulève sur le même sujet. L'honorable député a posé la première, puis ce fut le tour du ministre et nous voilà enfin à la troisième question de privilège. Étant donné l'importance de la question, la présidence donnera la parole à l'honorable député, mais nous devrions en finir.

M. MacDonald: Monsieur l'Orateur, que Votre Honneur—comme le solliciteur général et mes honorables collègues—comprendent bien que je n'ai pas prétendu que la Gendarmerie royale avait maintenant pour habitude de surveiller de près toutes les réunions auxquelles peuvent prendre part des députés à la Chambre ou d'autres hommes politiques.

LES DOSSIERS DES DÉPUTÉS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, la question touche de si près à l'indépendance du Parlement que le ministre, après s'être avancé aussi loin, se doit de dire à la Chambre si la Gendarmerie royale a constitué des dossiers sur les députés. On ne saurait tirer la chose au clair par des réponses vagues. Il s'agit là d'une première atteinte à l'indépendance du Parlement. Le ministre répondrait-il sans équivoque que la Gendarmerie, dont il répond devant la Chambre, n'a pas et ne conservera pas de dossiers sur les députés? Que la chose soit tirée au clair et qu'on nous donne une réponse.

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, je suis convaincu que la Gendarmerie royale du Canada jouit du plus grand respect de la part du Parlement, et je ne crois pas que celui-ci, comme tel, ait à se plaindre des méthodes qu'elle a employées. Des particuliers peuvent s'en plaindre, et j'attends encore que des plaintes spécifiques soient portées.

Maintenant, je n'ai relevé aucune disposition de la loi—et s'il s'en trouve une, je voudrais bien être éclairé sur ce point—à l'effet que les députés ne seraient pas aussi citoyens, qu'ils jouissent d'une immunité complète dans le pays et qu'ils peuvent faire n'importe quoi. Si la

Chambre veut adopter une telle disposition, la population jugera que les députés constituent une catégorie spéciale de citoyens au pays.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je dois poser une question supplémentaire, puisque cette dernière réponse est pire que la précédente.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je donnerai la parole à l'honorable représentant dans un instant, mais je ferai remarquer aux députés qu'il n'est pas très utile d'engager maintenant un débat sur ce point très important. Nous en sommes toujours à la période des questions. Pour l'instant, la présidence donne la parole au très honorable représentant, qui veut poser une question supplémentaire.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas d'un débat. J'ai posé au ministre une simple question: Existe-t-il des dossiers sur les députés? Ils ne s'attendent pas d'être traités différemment des autres, mais ils ont le droit de savoir si le gouvernement enquête maintenant sur la vie privée des citoyens par l'intermédiaire de la Gendarmerie royale.

[Français]

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, j'ai dit que le ministère n'appliquait aucune politique générale à cet égard, et j'ajouterais que depuis que je suis solliciteur général, je n'ai vu le dossier d'aucun député.

[Traduction]

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. La déclaration que nous venons d'entendre et la réponse insuffisante du ministre laissent encore la Chambre dans une situation très alarmante. Ceci constitue une atteinte aux privilèges. Je ne me propose pas de faire à Votre Honneur la revue des privilèges dont jouissent les députés à la Chambre, et je ne parle pas ici de privilège en sus de ceux dont jouissent tous les citoyens, mais des privilèges des députés en particulier. C'est là qu'il convient de se demander dans quelle mesure il y a atteinte aux privilèges. Je propose donc, appuyé par l'honorable député d'Egmont (M. MacDonald):

Que toute la question de la déclaration du premier ministre Campbell au sujet des dossiers touchant les honorables députés soit renvoyée à un comité parlementaire.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député se rend compte, sans doute, qu'il ne peut présenter une motion semblable sans établir, au préalable, qu'il y a une question de privilège.

M. Baldwin: Je l'admets, Votre Honneur.

M. l'Orateur: Il conviendrait d'examiner cette question. Le député a fait parvenir à la présidence un billet indiquant qu'il souhaitait qu'un comité de la Chambre soit saisi d'un problème très important. Si ce problème est tellement important, le député sera le premier à admettre qu'il devrait donner lieu à une question de privilège.